

## REQUÊTES DE CONSULTATION PUBLIQUE OU DE MÉDIATION

Nom du projet : **Projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel  
par Fruits des Îles inc.**

COTE	REQUÉRANT
PR8.4.1	Roxanne Mandeville (Société d'aménagement de la Baie Lavallière)
PR8.4.2	Stéphanie Blais
PR8.4.3	Rébecca Pétrin (organisme Eau secours)
PR8.4.4	Andréanne Paris (Conseil régional de l'environnement de la Montérégie)
PR8.4.5	Andrée Chartier (Coalition Eau Nature Air Purs Pierre De-Saurel)
PR8.4.6	Gisèle Bouchard
PR8.4.7	Hélène Mondou
PR8.4.8	Simon Latraverse et Benoit Paul
PR8.4.9	Marie-Ève Simard
PR8.4.10	Guy Mondou
PR8.4.11	Élizabeth McGraw
PR8.4.12	Patrice Sylvestre
PR8.4.13	Stéphane Latour
PR8.4.14	Karine Latour et Sylvain Descôteaux
PR8.4.15	Céline Péloquin
PR8.4.16	Mel Alain
PR8.4.17	Danny Turcotte

PR8.4.18	Colette Sylvestre
PR8.4.19	Sonia Sylvestre
PR8.4.20	Jopats Sylvestre

23 mai 2024

Antoine Racine, Géogr., M. ATDR, Urb



9 mai 2024

**OBJET : Avis d'opposition au projet d'Aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel- Fruits des îles**

À qui de droit,

Par la présente, notre organisme, la Société d'Aménagement de la baie Lavallière, gardienne du milieu humide mis en jeu dans ce projet, souhaite transmettre au Ministre, ses nombreuses inquiétudes et interrogations face à l'implantation d'un projet d'une telle envergure. Notre organisme a pour mission, depuis 35 ans cette année, de valoriser, de conserver et de protéger les milieux humides, aux abords du lac Saint-Pierre, notamment la baie Lavallière, ciblée directement dans ce projet. La baie Lavallière, se veut être le plus grand marais aménagé de l'est de l'Amérique du Nord, avec ses 21 km carrés de superficie.

Un milieu fragile et extrêmement riche en biodiversité. Il abrite une faune et une flore variées. Probablement même inconnues. Il faudrait d'ailleurs investiguer davantage les espèces qui occupent vraiment le territoire. Pour celles connues, nous avons qu'à penser à l'herpétofaune, les salamandres, les grenouilles, les tortues, qui y trouvent un site exceptionnel pour réaliser leur cycle de vie, un peu plus loin de l'activité humaine. On y retrouve notamment des insectes géants, comme des dytiques et des Léthocères d'Amérique (*Lethocerus americanus*). Bon nombre de libellules y trouvent eux aussi refuge. De nombreuses espèces à statut, surtout de l'avifaune, choisissent de s'y arrêter lors de la migration ou pour la nidification. Nous avons qu'à penser au petit blongios (*Ixobrychus exilis*), espèce menacée à l'échelle du Canada, qui niche à proximité.

Notre présence constante sur le terrain, nos nombreux contrats de recensements, d'inventaires, d'installations d'aménagements fauniques, nous prouvent annuellement tout le potentiel de l'endroit. C'est d'ailleurs une zone d'une importance capitale pour le corridor faunique, menant au lac Saint-Pierre. Nous considérons que la perte d'un milieu humide et même d'un boisé, tel que le projet le prévoit, serait inconcevable, considérant la fragilité du milieu et le temps qu'il a pris pour s'implanter. Un constat facile à faire, lorsqu'on observe la dimension des arbres. On note bel et bien la présence d'espèces exotiques envahissantes, comme le Roseau commun (*Phragmites australis*) et l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*). Toutefois, cette présence est bien souvent due à des perturbations du passé. Comme quoi chaque perturbation provoquée par l'activité humaine, amène son lot de conséquences sur l'environnement.

Dans ce projet, nos inquiétudes sont surtout portées sur la destruction d'un habitat, déjà établi et équilibré. Qu'advieront les milieux environnant de la digue en cas d'effondrement? Quels seront les impacts en cas d'inondations majeures dépassant la moyenne des eaux de 100 ans? Comment peut-on recréer un milieu humide avec un service écologique semblable dans un milieu tout autre? Comment peut-on considérer ce projet « écoresponsable » quand 12 000 camions devront s'y rendre avant de pouvoir récolter le premier fruit? Et que dire des compensations proposées. On nous parle de sites de nidification pour la bernache du Canada, alors que l'espèce ne devrait même pas nicher dans les environs. Elle, qui est considérée comme une nuisance lorsqu'elle devient une nouvelle résidente.

Ce sont là des questions qui ne doivent pas passées sous silence et qui méritent qu'on s'y attarde un peu plus longtemps que dans un rapport d'experts qui ne connaissent pas autant que nous notre terrain. Nos 35 années d'expérience nous ont permis de constater des cycles et des dynamiques propres au territoire. D'autant plus ces dernières années, avec les soubresauts encore plus fréquents de Dame Nature. Quels seront les impacts réels d'une telle perturbation sur le milieu et comment pouvons-nous les mesurer avec précision et certitude? À l'heure actuelle, nous ne pouvons malheureusement pas se permettre de faire fausse route. Toutefois, creuser davantage certaines questions, nous permettra de répondre à quelques interrogations du moins et d'éviter d'agir trop rapidement.

En espérant, que notre opinion sur le sujet sera tout simplement considéré.

Nos plus sincères salutations,

Toute l'équipe de la Société d'aménagement de la baie Lavallière

De : [REDACTED]  
À : [Ministre MELCCFP](#)  
Objet : Demande d'audience publique - PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE CANNEBERGIÈRE À SAINT-ANNE-DE-SOREL  
Date : 10 mai 2024 15:26:05

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [REDACTED]. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

Monsieur le ministre,

Après avoir pris connaissance du futur projet d'aménagement d'une cannebergière à Saint-Anne de Sorel imaginé par l'entreprise Fruits des Iles (FDI), plusieurs éléments méritent, selon moi, un approfondissement et l'obtention d'informations supplémentaires.

Mentionnons particulièrement le éléments suivants :

- Perte de milieu humide de façon définitive - 3,3 hectares de destruction. Le Québec ne doit-il pas plutôt en faire la protection? N'y aurait-il pas un autre lieu plus approprié pour l'implantation de ce projet (sable à proximité, milieu non sensible sans valeur écologique)?
- Perte de 63 hectares de milieux humides et sensibles!
- Destruction de 6,3 hectares de forêt alors que si cette forêt était en terre publique, elle aurait été protégée.
- Le drainage et l'écoulement naturel des eaux seront perturbés pour toutes les terres en amont du projet. Quel sera l'impact sur les terres agricoles en amont?
- S'il y a bris du bassin, quel sera l'impact sur le milieu naturel? (Inondation, engrais, herbicide)
- Si FDI cesse ses activités, aucun montant d'argent n'est prévu pour la réhabilitation du site. Il est impensable qu'un tel projet puisse cesser ses activités sans devoir faire une remise à l'état naturel.
- Rien ne semble avoir été prévu pour la détérioration des infrastructures existantes causée par le transport des quantités exorbitantes de sable nécessaire au projet. Qu'est-ce que FDI a anticipé?

Pour ces raisons, je souhaite solliciter une audience publique selon les procédures prévues par la loi.

Espérant une suite favorable à cette demande, je vous prie, monsieur le ministre, de recevoir mes salutations distinguées.

Stéphanie Blais



454, avenue Laurier Est  
Montréal, QC H2J 1E7  
438 476-0881  
info@eausecours.org  
eausecours.org

Montréal, le 10 mai 2024

## PAR COURRIEL

### Monsieur Benoit Charette

Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3911  
Télécopieur : 418 643-4143  
[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)

**Objet : Demande d'audiences publiques menées par le BAPE concernant le projet d'Aménagement d'une cannebergière sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel par Fruits des Îles Inc.**

Monsieur le ministre,

Par la présente, nous vous transmettons une **demande d'audiences publiques menées par le BAPE concernant le projet d'Aménagement d'une cannebergière sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel par Fruits des Îles Inc.**

Le projet de cannebergière (ci-après « le Projet ») de Fruits des Îles Inc. (ci-après « FDI »), est soumis à la Procédure d'examen et d'évaluation des impacts sur l'environnement (ci-après « PEEIE »).

Nous avons pris connaissance de l'Avis de projet, de la Directive ministérielle et des documents afférents à l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact publiés dans le Registre des évaluations environnementales.

Au regard d'une première lecture des informations concernant les impacts du Projet communiquées par le promoteur, nous estimons que l'évaluation des impacts de ce projet requiert la tenue d'audiences publiques menées par le BAPE, notamment en raison :

- D'incertitudes subsistant quant à l'évaluation de scénarios alternatifs concernant la destruction prévue de milieux humides dans une région de la province où ce type d'environnement naturel se fait de plus en plus rare;
- De questionnements que nous avons quant à l'application de la séquence « éviter-minimiser-compenser la perte de milieux humides » dans ce projet, et quant au manque de justification que nous observons relativement au choix de surtout recourir à la compensation des pertes planifiées de ces milieux;

- De questionnements qui subsistent quant à l'utilisation intensive de grands volumes d'eau dont la qualité pourrait être altérée par l'utilisation d'engrais et de pesticides;
- De questionnements que nous avons quant aux quantités absolues de pesticides qui seront employées dans la culture des canneberges;
- D'un manque de justification que nous observons concernant les alternatives au déboisement dans une MRC dont le couvert forestier ne correspond, selon les données de la documentation fournie, qu'à 18% du territoire, soit bien en-deçà du seuil critique de 30% visant à limiter les pertes de biodiversité;
- De questionnements que nous avons quant à l'étanchéité prévue des digues et des bassins à long terme;
- De questionnements que nous avons quant à la gestion des eaux et à un éventuel effluent sur le site.

Devant ces enjeux, nous vous demandons de nous confirmer que le Projet de FDI sera soumis à des audiences publiques et indépendantes menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Eau Secours se préoccupe depuis plusieurs années des impacts actuels et potentiels des activités agricoles et industrielles au Québec notamment les risques de déversements dans les eaux de surface, la contamination des sources d'eau souterraines, les changements dans l'écoulement naturel des eaux, la destruction des milieux humides et naturels ainsi que les prélèvements d'eau.

Considérant que de nombreux projets de cannebergières sont déjà en opération au Québec, que les conflits d'usage de l'eau sont en hausse constante, que les changements climatiques bouleversent le cycle de l'eau et que les épisodes de stress hydriques sont plus fréquents, il est impératif que l'industrie de la canneberge ne se développe pas davantage au détriment de la protection de l'eau et des milieux naturels.

Dans ce contexte, Eau Secours souhaite s'impliquer dans les consultations publiques sur ce projet afin de défendre les intérêts des québécois.es qui se soucient de la protection de leur ressource en eau et des milieux hydriques.

Demeurant à votre disposition pour collaborer et pour échanger sur le fond de notre demande, recevez nos salutations distinguées.



---

**Rébecca Pétrin**  
Directrice générale, Eau Secours  
[direction@eausecours.org](mailto:direction@eausecours.org)

## PR8.4.4 Requête de consultation publique ou de médiation



Longueuil, 8 mai 2024

Monsieur Benoît Charette  
Cabinet du ministre  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande de tenue d'une audience publique au Bureau d'audience publique sur l'environnement pour le projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel par Fruits des îles Inc.**

Monsieur le Ministre,

Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE de la Montérégie) a consulté la documentation disponible au registre des évaluations environnementales et participé à la séance publique d'information concernant le projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel par Fruits des îles Inc. Le projet prévoit l'installation de 12 bassins de culture, d'un bassin d'irrigation, de deux bassins de récupération, d'une station de pompage et d'un bâtiment administratif avec une salle d'opération pour une superficie totale de près de 700 000 m<sup>2</sup>. Les bassins seront ceinturés de digues permettant de contrôler les niveaux d'eau. Par cette lettre, le CRE de la Montérégie souligne l'importance d'assurer un processus d'évaluation environnementale complet et transparent pour ce projet d'envergure dans notre région.

### ***Préoccupations environnementales***

À ce jour, plusieurs éléments environnementaux liés tant à la phase de construction des installations de culture qu'aux activités d'opération ont été soulevés et il est primordial d'évaluer pleinement les impacts directs, indirects et cumulatifs d'un tel projet sur l'environnement. Or selon les données disponibles, le projet aurait des impacts sur la biodiversité locale et les milieux naturels. En effet, le site à l'étude est situé en totalité dans la zone inondable du lac Saint-Pierre. Il est important de rappeler que le lac Saint-Pierre est classé réserve mondiale de la biodiversité de l'UNESCO. Or, en plus de modifier de façon considérable et permanente ce secteur de la zone inondable par l'installation des bassins, des digues et de bâtiments, le projet amène la destruction de 3,26 ha de milieux humides et 6,3 ha de boisés.

Le CRE Montérégie se questionne d'ailleurs sur comment les étapes, que doivent respecter tous les projets affectant les milieux humides, prévues par la Loi, soit éviter, minimiser et ensuite compenser, ont été appliquées dans le cadre de l'étude d'impact. En effet, les scénarios présentés dans l'étude d'impact par le promoteur ne présentent aucune analyse d'un évitement complet des milieux naturels, or cet élément nous apparaît essentiel pour une analyse du dossier.

Cet élément est d'autant plus important que dans le contexte montérégien les pertes historiques de milieux humides font que les milieux humides représentent uniquement 5% de la région. Or, les études scientifiques démontrent qu'afin d'assurer tous les biens et services écologiques fournis par ce type de milieux nous devrions avoir 10% de milieux humides. Ainsi, étant bien en deçà des superficies recommandées, l'étape d'évitement doit toujours prévaloir dans l'analyse de tous les projets.

Des questions demeurent étalement quant au réalisme de l'implantation de telles activités agricoles en zone inondable en lien avec les scénarios climatiques et leurs répercussions sur les fréquences et la durée des inondations. L'ensemble des impacts potentiels sur l'environnement devraient également être évalués dans un contexte global tenant compte des engagements du Québec envers le climat et la biodiversité ainsi que des impacts cumulatifs régionaux. Par sa rigueur et la portée de son mandat, le BAPE apparaît donc comme le processus qui permettrait de formuler un avis éclairé et complet sur ce projet.

### ***Préoccupations sociales***

En tenant compte de l'ampleur du projet et des nombreuses préoccupations soulevées par la population locale au courant des dernières semaines, il est essentiel d'ouvrir un dialogue constructif avec la population. Par sa structure, la tenue d'audiences publiques du BAPE permettrait à la fois la participation du public, d'organismes locaux et d'expert·e·s sur l'ensemble des facettes du projet dans des conditions propices facilitant l'approfondissement des connaissances et l'expression de tous les points de vue.

### ***Intérêt de l'organisme pour le dossier***

Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE de la Montérégie) est un organisme sans but lucratif né de l'initiative du milieu, en 1989. Par son rôle d'expert, d'influence et de conseil en environnement et développement soutenable, le CRE de la Montérégie a pour mission de rassembler et guider les acteurs territoriaux. Expert dans le domaine de l'environnement et du développement durable, le CRE Montérégie intervient dans des domaines d'action variés tels que les changements climatiques, l'énergie, la biodiversité, l'aménagement du territoire, les matières résiduelles, l'eau ou les sols. À ce titre le CRE de la Montérégie est mandaté par le MELCCFP pour

- Concerner, conseiller et influencer les intervenants régionaux en matière d'environnement et de développement durable ;
- Effectuer une veille sur les enjeux environnementaux prioritaires régionaux ;
- Mener des activités et/ou produire des outils.

Le CRE de la Montérégie est donc d'avis que par l'ampleur potentielle des enjeux environnementaux et sociaux, la mise en place d'un processus complet d'audience publique du BAPE est incontournable et permettrait de faire une évaluation approfondie et transparente des impacts d'un tel projet. Nous demandons donc, en votre qualité de ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, qu'un mandat en vertu de l'article de la Loi sur la qualité de l'environnement soit confié au BAPE pour tenir une enquête et des audiences publiques sur le projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel par Fruits des îles Inc. et de faire rapport de ses constatations et de son analyse.

En espérant que vous serez en mesure d'accorder une suite favorable à notre requête et dans l'attente de votre décision, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.



Bruno Gadrat  
Président  
CRE de la Montérégie



1150, rue Saint-Laurent Ouest, Longueuil (Québec), J4K 1E3

450-651-2662 | [info@crem.qc.ca](mailto:info@crem.qc.ca)



Le 10 mai 2024

Cabinet du ministre  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de  
la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet: Demande d'Évaluation de Projet au BAPE - Projet d'aménagement  
d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel**

Madame/Monsieur,

Notre organisme étant très soucieux de la préservation de notre environnement, est fortement préoccupé par les impacts potentiels sur les milieux humides, le lac St-Pierre et la faune à statut précaire du projet de canneberges prévu à Ste-Anne-de-Sorel.

Nous souhaitons donc qu'une évaluation approfondie de ce projet soit effectuée par le Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE).

Voici d'ailleurs les principales raisons de notre requête. Premièrement, les milieux humides sont des écosystèmes vitaux qui fournissent d'innombrables services écologiques, tels que la régulation des eaux, la filtration des contaminants et l'habitat pour une biodiversité riche et variée. Tout projet de développement qui perturbe ces zones sensibles doit être soigneusement évalué pour minimiser les pertes et les dommages irréversibles à ces précieux habitats.

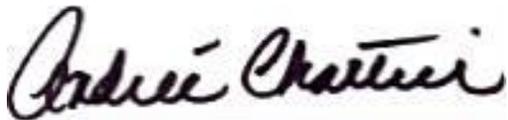
Deuxièmement, le lac St-Pierre est un élément clé de notre patrimoine naturel, reconnu internationalement pour sa biodiversité exceptionnelle. Les projets de canneberges pourraient entraîner une augmentation des apports en nutriments et en pesticides dans ce fragile écosystème aquatique, mettant en péril la santé de ses habitants, y compris les poissons, les oiseaux et les mammifères aquatiques.

Enfin, la faune à statut précaire, déjà sous pression en raison de la perte d'habitat et des changements environnementaux, pourrait être encore davantage menacée par l'expansion des cultures de canneberges. Des espèces telles que l'hirondelle de rivage et la tortue des bois pourraient subir des pertes significatives si des mesures adéquates de mitigation éprouvées ne sont pas mises en place.

En conséquence, nous demandons instamment au BAPE de mener une évaluation approfondie de ce projet de canneberges, en tenant compte de leur impact sur les milieux humides, le lac St-Pierre et la faune locale. Il est impératif que toutes les parties prenantes, y compris les résidents locaux, les experts en environnement et les représentants de l'industrie, soient impliquées dans ce processus afin de garantir une prise de décision éclairée et équilibrée.

Nous tenons à vous remercier de votre attention à cette question cruciale pour la préservation de notre environnement et nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,



Andrée Chartier  
Présidente  
Coalition Eau Nature Air Pura Pierre De-Saurel (CENAP)

██████████

████████████████████

---

De : Gisele Bouchard [REDACTED]

Envoyé : 10 mai 2024 14:23

À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Demande pour une audience publique : Projet canne berges Fruits des Îles

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [REDACTED]. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Je demande la tenue d'une audience publique, parce que j'ai des inquiétudes sur tous les points cités ci-bas.

### **Période de construction-circulation**

- Trafic important pendant plusieurs mois à raison d'un camion au 5 minutes de 8 h à 17 h (environ 4 mois de trafic) pour un total estimé 20 000 passages.
- Impact sur l'accès des champs en période de récolte ou de semence pour les agriculteurs du coin surtout si le projet est décalé dans le temps
- Poussières en périodes estivales pour les résidents sur le long du parcours
- Boue si le transport se fait en octobre-novembre-décembre (ce que FDI a mentionné dans sa présentation)
- Interférence avec les véhicules d'urgence (ambulance, pompier)
- Bris de la route qui n'est pas conçue pour ce type de transport intensif
- Bris des solages des maisons près de la route qui vont supporter des vibrations soutenues
- Aucun engagement de FDI pour la réparation de la route ou des bris aux maisons-

### **Période de construction – travaux et milieu naturel**

- Perte de milieu humide de façon définitive alors qu'au Québec on doit en faire la protection (3,3 hectares de destruction)  
Au total 63 hectares de milieux humides et sensibles seront perdus.
- Forêt détruite (6,3 hectares), si cette forêt était en terre publique elle aurait été protégée alors qu'en terre privée on laisse aller.
- Lors de la construction, les eaux d'excavation seront chargées de particules fines qui auront tendance à causer des problématiques dans la baie de la Vallière, FDI n'a pas mentionné que des équipements de traitement seront utilisés pour diminuer l'impact. FDI a prévu aménager des bassins de sédimentation ce qui a peu d'effet sur les particules d'argiles en suspension. On peut se référer à l'impact sur les frayères qu'ont eu les opérations à Baie-du-Febvre avec l'apport de sédiments. L'émission de la semaine verte en a traité de façon très précise.
- Le patron de drainage et d'écoulement naturel perturbé pour toutes les terres en amont du projet. Quel sera l'impact sur les terres agricoles en amont il y a peu d'information à ce sujet

- FDI mentionne que toute la terre arable sera utilisée pour faire les remblais sur le pourtour des champs du projet. Faire la démonstration du volume décapé versus le volume à utiliser et justifier s'il y a des manques de matériel ou des excédents. Comment sera géré cet aspect du projet.
- Comment expliquez-vous qu'un remblai en terre de décapage sera imperméable et stable dans le temps ? Quel est le risque de bris d'un remblai fait avec ce type de matériaux. Est-ce que les remblais doivent faire l'objet d'une qualification sismique ?
- Une simulation visuelle de l'installation serait nécessaire afin d'avoir une idée de l'impact visuel sur les maisons voisines.

## **Opération de la ferme**

- Utilisation d'engrais et d'herbicide est prévu. Le système doit opérer en boucle fermée pour l'eau, mais lors de précipitations exceptionnelles (été 2023) et de crue importante (printemps 2017). Le surplus d'eau sera rejeté sans traitement dans la baie. Ce rejet peut provoquer l'eutrophisation du milieu.
- Est-ce que l'anticipation des précipitations a été basée via le code du bâtiment ? Est-ce que les changements climatiques ont été évalués dans le projet, surtout avec le facteur Ouranos qui prévoit des modifications sur les précipitations.
- Les fermes de canneberges nécessitent un ajout de sable en continu tout au long de leur exploitation. -FDI n'a pas informé du nombre de tonnes qui sera ajouté pendant l'exploitation pour les 100 prochaines années.
- Un énorme bassin va servir à emmagasiner l'eau. Quels sont les risques s'il y a bris ? Si les inondations ont lieu, comment le bassin va résister ? Est-ce qu'il y a des scénarios en cas de rupture du bassin.
- Est-ce que la municipalité va modifier son plan de mesure d'urgence
- Est-ce que la ferme a un système de pompage avec des mesures de niveau et des sécurités en cas de bris (génératrice, surverse, sonde d'alarme)
- S'il y a bris du bassin, comment sera l'impact sur le milieu naturel.
- Quelle sera la profondeur des bassins de récupération et d'accumulation d'eau – aucune protection pour la grande faune ne semble être prévue. Un risque de noyade est possible selon la configuration du dit bassin.
- Il manque de détails sur la méthode et le bilan d'utilisation de l'eau. Les scénarios en période de sécheresse et en période de crue sont vagues.
- La pompe installée au fleuve nécessitera de l'entretien et des actions dans la rive. Peu de détails sont donnés sur les impacts d'une telle installation et de son entretien au cours des 100 prochaines années.

## **Voisinage et valeur mobilière**

- Habituellement les fermes de canneberges sont loin des quartiers résidentiels. Avez-vous évalué l'impact sur la valeur de revente des maisons qui vont border ce projet. Pouvez-vous comparer la distance des maisons qu'on les autres municipalités.
- Dans des situations de crue exceptionnelle, avez-vous évalué la modification du patron hydraulique sur l'égouttement. Comment votre projet impactera le temps de rétention de l'eau sur les propriétés avoisinantes.

## **Développement durable**

- Un des principes du développement durable est la « **précaution** » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement . Comment ce projet atteint-il cet objectif étant donné ses impacts dommageables qui seront permanents sur les milieux humides qui sont si fragiles.
- Si FDI cesse ses activités, aucun montant d'argent n'est prévu pour la réhabilitation du site. Il est impensable qu'un tel projet puisse cesser ses activités sans devoir faire une remise à l'état naturel du moins une intégration au paysage. De nombreux projets vont créer une fiducie d'utilité sociale afin de pouvoir rétablir les impacts de leurs projets lors de l'arrêt de l'exploitation.

## **Retombés économiques**

- Pouvez-vous démontrer que ce projet a un impact positif sur l'économie locale de la région. Les retombées

économiques seront de l'ordre de combien pour la municipalité de St-Anne de Sorel ?

- Un projet doit être viable économiquement pour être accepté dans une municipalité. Pouvez-vous démontrer la viabilité de ce projet. En combien de temps le retour sur l'investissement est-il atteint?

Gisèle Bouchard , citoyenne de la région de Sorel-Tracy près de Ste-Anne-de Sorel

De : [REDACTED]  
À : [Ministre MELCCFP](#)  
Objet : Projet canneberges Fruits des Îles - demande d'audience  
Date : 10 mai 2024 15:15:46

---

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [REDACTED]. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Suite à la rencontre d'information portant sur le projet de mise en place d'une ferme de canneberges à Sainte-Anne-de-Sorel, je vous demande la tenue d'une audience publique de ce projet.

Bien que ce projet me semble intéressant à prime abord, je suis plutôt préoccupée, voire inquiète par plusieurs points.

Dans les grandes lignes :

Travaux en milieu naturel :

Dénaturer la terre, forest et milieu humide.

Demander au promoteur des précisions sur les travaux envisagés.

Opérations de la ferme :

Développement durable :

Comment ce projet atteint-il cet objectif étant donné ses impacts dommageables qui seront permanents sur les milieux humides.

Advenant le cas où la ferme cesse ces activités, aucun montant d'argent n'est prévu pour la réhabilitation du site.

Période de construction :

Trafic important

Bris de la route, bris possible des solages des maisons, FDI n'a pas d'engagement pour les réparations.

Voisinage et valeur mobilière.

Merci de l'intérêt que vous porterez à ma demande.

Hélène Mondou  
Citoyenne de la région.

## PR8.4.8 Requête de consultation publique ou de médiation

La présente est pour vous informer de nos inquiétudes majeures à la suite de la possibilité de l'implantation d'une cannebergière en amont de nos champs, de nos terrains et de nos maisons. Bien que le processus du projet Canneberge de Fruits des Îles ait passé la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous voulons porter à votre attention qu'une modélisation hydrique de l'évacuation des bassins de rétention et de culture de la cannebergière ainsi que de l'eau de pluie dans le bassin versant alimentant les décharges des Vingts et des Trentes ne semble pas tenir compte de plusieurs facteurs dont les suivants :

- 1- La décharges des Trentes est fortement envasées et la décharge des Vingts est tout simplement bouchée. Lors de pluies abondante, l'eau ne suit pas du tout les trajectoires habituelles. Rien de mieux que d'être sur place pour le constater. Nous en ressentons les effets depuis presque 20 ans.
- 2- La Rivière du Pot au Beurre qui devrait recevoir l'eau des décharges des Vingts et des Trentes, donc l'eau de la cannebergière, a perdu énormément de son efficacité d'évacuation d'eau depuis les 20 dernières années. Elle a perdu assez de son efficacité pour inonder pratiquement continuellement les terres au pourtour de la rivière du Pot au beurre et de la Baie de Lavallière. L'inaction des instances concernées par ces inondations ont eu comme conséquence des poursuites judiciaires contre le Gouvernement. L'audience aura lieu en janvier 2025. (Dutil et Morin c Procureur général du Québec ainsi que Garvis et Cloutier c Procureur général du Québec).
- 3- Le Gouvernement ainsi que tous les ministères et organismes gérant l'eau de la Baie de Lavallière refusent catégoriquement depuis plus de 20 ans de gérer la problématique du niveau de l'eau autour de cette baie. Si le promoteur ne peut plus évacuer son eau car le niveau de celle-ci est trop élevé autour de ses plantations, quelles seront ses options à part lui aussi de demander l'excavation de la rivière du Pot au beurre et de ses affluents ? S'ajoutera t'il des poursuites de plusieurs millions contre les gestionnaires de la Baie de Lavallière ? Devra t'il expulser son eau directement au fleuve ?
- 4- Les conséquences du réchauffement climatique ne semblent pas avoir été assez prises en compte dans la modélisation de l'évacuation de l'eau. L'augmentation des jours de précipitations et des jours de précipitations abondantes ne seront pas en décroissance dans les 100 prochaines années (Durée prévue de l'exploitation par la compagnie). Or, l'eau de pluie doit avoir de la place pour quitter les champs et rejoindre les cours d'eau. La canneberge ne nécessitant que très peu d'eau pendant sa croissance, tout porte à croire que nous, en aval, nous hériterons de cette eau. Présentement, la terre arable a une forte capacité d'absorption d'eau et de multiples fossés séparent les planches de terre. Les fossés disparaîtront, la terre enlevée formera les digues et du sable remplacera la terre. Le sable possède une

très faible capacité de rétention d'eau augmentant l'écoulement vers nos terres. Ai-je besoin de vous rappeler qu'en zone inondable, le Gouvernement du Québec y a interdit le remblai pour laisser la libre circulation de l'eau...Pour ne pas inonder son voisin ? Le rapport semble démontrer que l'ajout de 13000 camions semi-remorques de sable en zone de grand courant (0-20ans) et en zone de faible courant (20-100 ans) n'aura pas d'effet sur l'écoulement de l'eau. La contradiction est flagrante.

- 5- En plus de l'eau de pluie difficile à gérer, Fruits des Iles aura besoin de l'eau du fleuve St-Laurent pour compléter ses besoins en eau. Les résidences, terres agricoles et les forêts en aval de ses installations sont, depuis plus de 50 ans, inondés par le débordement de la Baie Lavallière et non par l'eau du Fleuve St-Laurent. Il n'est pas rare depuis les 20 dernières années de voir en été et à l'automne, comme à l'été 2023, les forêts et les champs saturés en eau. L'ajout d'une nouvelle source d'eau est inquiétant. Est-ce que ce sera la goutte qui fera déborder le vase ? En 2023, la nappe phréatique s'est tenue tout l'été qu'à quelques cm en dessous du seuil critique. Les pompes submersibles de nos sous-sols ont fonctionné tout l'été. Pendant ce temps, le niveau d'eau du fleuve était à plus d'un mètre sous la nappe phréatique. Ce phénomène est possible parce que la route sert de digue. En effet, elle sépare les terres prisonnières entre cette route et la Baie de Lavallière du fleuve et du Chenal du Moine.

Plusieurs autres facteurs et explications pourraient être ajoutés ici. Nous demandons une enquête du BAPE afin de nous faire entendre sur le sujet que nous connaissons et que nous observons, soit le bassin versant autour de nos terres. Nous avons de fortes raisons de croire que nos terres et nos sous-sols de maisons ne seront pas capable de recevoir l'eau que pourrait amener ce changement majeur en amont. Des inondations n'ayant aucun lien avec la crue printanière ni le niveau du fleuve sont-ils à prévoir ?

Simon Latraverse

Enseignant de sciences au secondaire

Résident et chasseur dans ce secteur depuis 35 ans.

Benoit Paul

Résident et Cultivateur

Propriétaire Ferme Jean-Marie Paul et fils fondée en 1715 (onzième génération).

Warwick, Québec

Vendredi 10 mai 2024

Objet: Demande d'un examen public du projet par le BAPE

---

Projet: Aménagement d'une cannebergière sur le territoire de la  
municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel par Fruits des îles Inc.

Mon nom est Marie-Ève Simard et j'habite la municipalité de Warwick au Centre-du-Québec. J'ai en poche un baccalauréat en géographie et aménagement du territoire obtenu à l'Université du Québec à Chicoutimi ainsi qu'une maîtrise en gestion de l'environnement obtenu à l'Université de Sherbrooke. Ces deux diplômes m'ont permis d'occuper le poste de chargée de projet dans une entreprise privée de production d'énergie renouvelable pendant plus de 10 ans. J'ai été témoin du développement de gros projet d'infrastructures tels des parcs éoliens et des centrales hydroélectriques et j'ai une affection profonde pour l'avifaune et la faune terrestre.

Monsieur le ministre, les motifs qui appuient ma demande sont simples. Les milieux humides sont des habitats riches en biodiversité que l'on ne peut comparer à rien d'autre. Ce sont des sources de nourriture, des habitats optimaux pour de nombreuses espèces végétales et animales (menacés ou non) et ils contribuent à purifier l'eau que nous boirons et l'air que nous respirons. Le projet d'aménagement proposé se trouve sur un territoire comprenant 70 058 m<sup>2</sup> de milieux humides et deux cours d'eau occupant 13 243 m<sup>2</sup>, Au total, ce sont 83 201 m<sup>2</sup> de milieux humides et hydriques qui seront détruits. Malgré les mesures d'atténuation proposées, ces milieux seront détruits. Le promoteur en fait même mention dans le sommaire du projet. Et soyons réalistes, le promoteur ment en mentionnant qu'il créera des habitats propices à des espèces à statut précaire. Il tente de minimiser les impacts négatifs que produira son projet en imaginant des impacts positifs.

Je ne peux m'empêcher d'être outrée que le Québec en soit encore à ce niveau. À quel moment comprendrons-nous que nous n'avons pas besoin de grossir, d'être plus riches et d'avoir toujours plus. La société ne peut plus croître comme il y a 40 ans. Nous n'en sommes plus là. La planète ne peut tout simplement plus suivre notre cadence. Quand allons-nous comprendre? Combien d'autres espèces devrons disparaître pour que la société ralentisse? Et honnêtement, à qui profitera réellement cette cannebergière?

J'espère que cette lettre sera prise en compte dans l'élaboration de ce projet farfelu.

Marie-Ève Simard, B. Sc., M. Env.

**De :** [REDACTED]  
**À :** [Ministre MELCCFP](#)  
**Objet :** Projete canneberge fruits des iles . Demande d'audience  
**Date :** 10 mai 2024 16:46:31

---

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [REDACTED] [Découvrez pourquoi cela est important](#)

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

Suite à la rencontre d'information portant sur le projet de mise en place d'une ferme de canneberges à Sainte-Anne-de-Sorel, je vous demande de faire un examen public de ce projet. Mes inquiétudes face à ce projet sont les suivantes: Vue que le changement de culture la terre sera dénaturer en enlevant des milieux humide et déboisement d'une partie boisée, je me demande si le promoteur met de l'argent en fiducie pour remettre la terre en culture conventionnelle advenant l'abandon de la culture des canberge suite à une faillite ou d'une baisse de la demande en canberge cela pour les générations futures. Merci de prendre note de nos inquiétudes.

Merci de considérer ma demande

Guy Mondou

Bonjour,

[@reception 30e](#) : inscrire au SCW

Secteur : DL

Action : suivi approprié

merci

Marie-Hélène Émond

Conseillère stratégique

Secrétariat général, gouvernance et coordination ministérielle

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et  
des Parcs

675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 5V7

[marie-helene.emond@environnement.gouv.qc.ca](mailto:marie-helene.emond@environnement.gouv.qc.ca)

---

**De :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 9 mai 2024 09:46

**À :** Lagacé, Catherine <[Catherine.Lagace@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Catherine.Lagace@environnement.gouv.qc.ca)>

**Objet :** FW: Projet de cannebergière à Ste-Anne de Sorel

Bonjour Catherine,

Une demande de BAPE pour la cannebergière.

Merci!

Mélissa

---

**From:** [REDACTED]

**Sent:** Wednesday, May 8, 2024 8:45 PM

**To:** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>

**Subject:** Projet de cannebergière à Ste-Anne de Sorel

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [REDACTED] [Découvrez pourquoi cela est important](#)

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

Monsieur le ministre Benoit Charette,

J'ai été avisée le 30 avril dernier grâce au BAPE d'un projet de cannebergière dans ma

municipalité de Ste-Anne de Sorel.

L'ensemble de ce projet en plaine inondable est une catastrophe environnementale pour notre communauté. Je veux donc par la présente m'opposer au projet.

Voici le motifs de mon opposition.

\*Le projet veut s'implanter sur une terre agricole cultivée depuis des années en céréales et légumineuses car au sol argileux. La culture de la canneberge à cet endroit nécessitera l'ajout de 30cms de sable sur 170 hectares soit 12,000 chargements de camion qui seront déversés en plaine inondable. AUCUN remblai n'est permis en terre inondable sauf pour les cannebergières!!! Ce sable proviendra de Ste-Victoire à 20 kms environ et utilisera la seule voie d'accès à la municipalité, traversant quotidiennement 200fois par jour une zone scolaire durant six mois. Le risque d'accident mortel est indéniable. Je m'inquiète aussi de voir dans quel état les routes utilisées seront par la suite, de la pollution en CO2, de la poussière de silice engendrées.

\*L'ajout de sable endigué en milieu inondable risque d'avoir un impact sur les terres avoisinnantes cultivées de même sur les terrains avoisinnants qui devront absorber le déficit de surface disponible engendré.

\*Il y aura destruction de 7 hectares de milieu humide alors que déjà la Montérégie avec les différents projets en cours (port de Contrecoeur, Northvolt, développements domiciliaires...) est en bilan négatif important et ce malgré une accélération des changements climatiques. Le promoteur parle d'une compensation à 110% à Ste-Victoire, ce qui n'apporte aucun bénéfice pour notre localité.

\*Il y aura destruction de 15 hectares de boisé abritant coyottes, chevreuils, hiboux et chouettes, pics . Il y aura aussi destruction d'un boisé d'un grand intérêt écologique à Ste-Victoire pour prélever le sable nécessaire.

Certaines espèces à statut précaire vivent dans ces milieux, boisé et humide ( chauve-souris, tortue peinte,...). La destruction de ces milieux aura un impact important sur la survie de certaines espèces.

\*L'utilisation des pesticides, herbicides, engrais et fongicides nécessaires à la culture soulevait déjà des inquiétudes en 2018 - la canneberge quel impact sur les milieux humides, Natasha McDonald-Dupuis, 27/12/2028. Comment affecteront-ils l'eau souterraine? Qu'arrivera-t'il avec l'eau contaminée des bassins d'irrigation lors des crues printannières ou en cas de pluies diluviennes ? Les voies de drainage actuelles déversent les eaux dans la rivière Yamaska , à l'embouchure de la réserve de la biosphère du lac St-Pierre. Si la pompe est utilisée, le résultat sera le même pour la réserve de la biosphère. Quel impact sur ces milieux fragiles?

\*Enfin, une pompe devra être installée dans le fleuve. Elle aura une capacité de pompage de 8600 L/min et de 10 000 000L/jour. Elle sera située dans une vaste zone peu profonde du fleuve, à très faible débit. Quel impact aura cette volumineuse ponction d'eau ou encore le déversement d'eau contaminée sur cet environnement fragile à l'embouchure du chenal du Moine et du lac St-Pierre? Je pense ici au grand risque de prolifération d'algues et d'atteinte à la vie aquatique (doré, barbotte, esturgeon jaune...) et aviaire ( pygargue, canards-mallard, huard,cormoran, bernaches,...).

\* Pourquoi la nécessité d'une cannebergière dans un endroit non propice à sa culture? Quel intérêt pour une autonomie alimentaire souhaitée au Québec

Intérêt pour le milieu:

Une grande partie de Ste-Anne de Sorel n'est accessible que par le le chemin du Chenal du Moine qui se termine en cul de sac. Cette particularité en fait un endroit unique,et en ce sens, ses citoyens sont soucieux de leur environnement . La préservation des terres agricoles, des milieux humides, des îles et du fleuve ( via l'implication importante de la Société de la Baie de Lavallière, de Canard Illimités, de la réserve de la biosphère du Lac St-Pierre, de l'obv-Yamaska...), est au coeur des préoccupations de tous et chacun. Nous sommes conscients de la fragilité de notre milieu, vivant près de la nature et attentifs aux bouleversements engendrés par notre présence et utilisation du territoire, comme par ceux engendrés par les changements climatiques qui s'accélèrent.

Les terres agricoles concernées par ce projet dans leur état actuel produisent des cultures adaptées au sol. Certains producteurs de la région ont même réussi à se convertir à la production céréalière, maraîchère ou de légumineuse biologique .

L'adéquation entre ce que la nature nous offre comme sol et le type de culture est un choix logique et écologique. La transformation irréversible par l'ajout de sable de ces terres est écologiquement un désastre et illogique.

La destruction de milieu humide, de boisé et de la vie animale qu'ils abritent ne devraient plus être tolérer en 2024. Il y va de la survie de tous.

Il est de notre responsabilité pour les générations qui vont suivre de protéger notre milieu contre ces destructions injustifiées de notre environnement en nous opposant à un projet dont la finalité ne sera qu'enrichir son instigateur ( créaion de six emplois ) au détriment de tout la collectivité.

Je vous remercie Monsieur le ministre de votre attention et vous prie de recevoir mes

salutations distinguées,

Élizabeth McGraw

adresse: [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Tél: [REDACTED]

Courriel: [REDACTED]

Secteur : DL  
Action : suivi approprié

merci

Marie-Hélène Émond  
Conseillère stratégique  
Secrétariat général, gouvernance et coordination ministérielle  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et  
des Parcs  
675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7  
[marie-helene.emond@environnement.gouv.qc.ca](mailto:marie-helene.emond@environnement.gouv.qc.ca)

---

**De :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 7 mai 2024 09:46  
**À :** Lagacé, Catherine <[Catherine.Lagace@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Catherine.Lagace@environnement.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** FW: Canberge Ste Anne de Sorel

Bonjour Catherine,

Une demande de BAPE pour les canneberges.

Merci!

Mélissa

---

**From:** patrice sylvestre [REDACTED]  
**Sent:** Monday, May 6, 2024 6:30 PM  
**To:** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>  
**Subject:** Canberge Ste Anne de Sorel

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [REDACTED]. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

Suite à la rencontre d'information portant sur le projet de mise en place d'une ferme de canneberges à Sainte-Anne-de-Sorel, je vous demande de faire un examen public de ce projet. Mes inquiétudes face à ce projet sont les suivantes: Vue que le changement de culture la terre sera dénaturer en enlevant des milieux humide et déboisement d'une partie boisée, je me demande si le promoteur met de l'argent en fiducie pour remettre la terre en culture conventionnelle advenant l'abandon de la culture des canberge suite à

une faillite ou d'une baisse de la demande en camberge cela pour les générations futures. Merci de prendre note de nos inquiétudes. Signez Patrice Sylvestre Ste Anne de Sorel

Bonjour,

[@reception 30e](#) : inscrire au SCW-1281254

Secteur : DL

Action : suivi approprié

merci

Marie-Hélène Émond

Conseillère stratégique

Secrétariat général, gouvernance et coordination ministérielle

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et  
des Parcs

675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 5V7

[marie-helene.emond@environnement.gouv.qc.ca](mailto:marie-helene.emond@environnement.gouv.qc.ca)

---

**De :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 8 mai 2024 08:52

**À :** Lagacé, Catherine <[Catherine.Lagace@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Catherine.Lagace@environnement.gouv.qc.ca)>

**Objet :** FW: Stephane Latour

Bonjour Catherine,

Une demande de BAPE pour la ferme de canneberges.

Merci!

Mélissa

---

**From:** Nathalie brault [REDACTED]

**Sent:** Tuesday, May 7, 2024 7:24 PM

**To:** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>

**Subject:** Stephane Latour

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [REDACTED] [Découvrez pourquoi cela est important](#)

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Suite à la rencontre d'information portant sur le projet de mise en place d'une ferme de canneberges à Sainte-Anne-de-Sorel, je vous demande de faire un examen public de ce projet. Mes inquiétudes face à ce projet sont les suivantes:

1- J'ai besoin d'explication sur l'empiètement dans une zone inondable. Sur ma propriété il ne m'est pas permis d'agrandir un garage, de faire du remblai ou d'ajouter une superficie permanente. Ce projet permet de creuser le sol, de faire des remblais tout le pourtour de leur site et d'ajouter des tonnes et des tonnes de sable. Ce sable vient prendre un volume très important dans une zone inondable. Pouvez -vous me donner la justification sur l'impact et l'effet qu'aura ce projet sur le voisinage. Sur l'écoulement de l'eau et sur son effet lors des inondations comme en 2017. Je suis en faveur d'un projet qui améliore les conditions de mon voisinage, mais pas pour un projet qui détruit un milieu sensible.

2- Aussi ce projet va perturber l'écoulement dans la baie de la vallièrre. Déjà la vitesse de l'eau est affectée par des travaux qui ont eu lieu par le passé. Comment ce projet ne va pas améliorer la situation.

Secteur : DL  
Action : suivi approprié

Merci  
Marie-Hélène

---

**De :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 8 mai 2024 08:53  
**À :** Lagacé, Catherine <[Catherine.Lagace@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Catherine.Lagace@environnement.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** FW: Projet canneberge Fruits de lles

Bonjour Catherine,

Une demande de BAPE pour le projet canneberge.

Merci!

Mélissa

---

**From:** karine latour [REDACTED]  
**Sent:** Tuesday, May 7, 2024 4:35 PM  
**To:** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>  
**Subject:** Projet canneberge Fruits de lles

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [REDACTED]. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour ce message concerne l'implantation du projet canneberge (fruits des lles) à Sainte-Anne-de-Sorel

Comme citoyens de Sainte-Anne-de Sorel nous espérons vivement la tenue d'une audience publique car suite à ce qui est publié et entendu sur le projet nous avons beaucoup d'inquiétudes concernant plusieurs points

1. L'énorme quantité de terre qui sera acheminer sur le Chenal-du -moine durant plusieurs mois sur une route que rien n'indique qu'elle pourra supporter ce transport, la poussière dégagée par ces camions et le ralentissement de circulation sur cette route unique qui risque aussi de nuire en cas de besoin des premier répondant en cas d'urgence.

2. 6.3 hectares de forêt détruite et 3.3 hectares de milieu humide qui seront également détruit

3) le projet se fait en zone inondable alors pour que le Projet canneberge soit protégé par des bassins les risques d'inondation sont inquiétante pour les terres avoisinantes.

4) très inquiétant aussi que l'eau soit pompée à même le fleuve et que les surplus d'eau qui seront en contact avec les pesticides soient rejeter dans la Baie de la Vallière .

Pour ne nommer que ces points qui sont le début d'une longue série d'inquiétudes autres en rapport avec ce projet.

Merci de votre attention

Karine Latour & Sylvain Descôteaux résident Sainte-Anne-de Sorel

**Envoyé :** 3 mai 2024 13:30

**À :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Cannebergerie SteAnne de Sorel

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [REDACTED] [Découvrez pourquoi cela est important](#)

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour !

Je suis résidente de Ste-Anne de Sorel le village où seras implanter cette cannebergerie, mon souci est le suivant. Il va y avoir du transport de sable avec de gros camion pour plusieurs mois ... Notre route principale est une route de campagne. Je doute qu'elle soit en bonne états suite a tous ces déplacements ... Qui va être pris à payer pour les réparations de la route ... Nous les résidents de Ste-Anne avec nos taxes elles risques d'augmenter non !?. Tout cela va générer un va et viens infernal. Il y a une école sur ce chemin donc plusieurs petits marcheurs dans cette zone. Ce n'est pas rassurant pour leur sécurité. Je pense aussi que ça peut devenir problématique pour la circulation des premiers répondant en cas d'urgence. Cette cannebergerie sera implanter en zone inondable aussi ... Bizarre que de remplir des champs d'eau pour la récolte et qu'nsuite pour évacuer il y aura une grande partie déverse dans la baie de LaValliere ... Les résidents d'en bas de St-Anne seront noyer. Ce projet me cause beaucoup d'inquiétude ...

Céline Péloquin.

Obtenir [Outlook pour Android](#)

-----Message d'origine-----

De : Mel [REDACTED]

Envoyé : 6 mai 2024 14:51

À : Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>

Objet : Canneberge

[Vous ne recevez pas souvent de courriers de [REDACTED] Découvrez pourquoi ceci est important à <https://aka.ms/LearnAboutSenderIdentification> ]

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Suite à la rencontre d'information portant sur le projet de mise en place d'une ferme de canneberges à Sainte-Anne-de-Sorel, je vous demande de faire un examen public de ce projet. Mes inquiétudes face à ce projet sont les suivantes:

-Destruction de l'environnement

Quiétude des citoyens par le passage de beaucoup de camion dans un chemin cul-de-sac -

Destruction d'une route pas conçu pour du transport lourd Merci de considérer mes inquiétude et d'arrêter ce projet qui va détruire la belle nature de notre village

**Envoyé** : 6 mai 2024 13:55

**À** : Lagacé, Catherine <[Catherine.Lagace@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Catherine.Lagace@environnement.gouv.qc.ca)>

**Objet** : TR: Demande examen public projet canneberge St-Anne-de-Sorel

Bonjour Catherine,

Une demande de BAPE dans le projet de cannerberge.

Merci!

Mélissa

---

**De** : Veronique [REDACTED]

**Envoyé** : 4 mai 2024 11:48

**À** : Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>

**Objet** : Demande examen public projet canneberge St-Anne-de-Sorel

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [REDACTED]. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

M. le Ministre

Suite à la rencontre d'information portant sur le projet de mise en place d'une ferme de canneberges à Sainte-Anne de Sorel, je vous demande de faire un examen public de ce projet. Mes inquiétudes suite à la rencontre sont les suivantes:

1. Le volume de circulation que vont provoquer les 12 000 transports de camion avec du sable. Je doute que le promoteur ait envisagé toute la circulation que le quartier résidentiel apporte sur le tronçon de la route. La sécurité, mais aussi l'accès aux véhicules d'urgence sera compromise pendant les mois de transport du sable. Des bouchons de circulation sont à envisager surtout avec 200 passages par jour. Un tel volume de transport va provoquer des files d'attente des camions ce qui va compromettre l'utilisation de l'accotement (cycliste, piéton ou les déneigeurs en période hivernale)

2. L'augmentation de bruit et de nuisance pendant la période de transport semble ne pas être adressée. Nous avons déjà beaucoup de bruit avec la circulation régulière. Le promoteur parle de faire du contrôle de poussière, mais en octobre, novembre et décembre ça sera de la boue qu'on aura comme impact sur notre route. La séance à porter essentiellement sur les impacts de poussières alors que les transports se feront en période automne et hiver....ça sème le doute sur le sérieux de l'analyse des impacts. De plus nous avons déjà beaucoup de bruits avec la circulation des voitures, je voudrais connaître le niveau de bruit que va provoquer tout ce transport .

3. Lors de la séance d'information, il a été question d'utilisation de pesticides pour le contrôle des mauvaises herbes (phragmites). Ces pesticides utilisés tout au long de la culture vont affecter la qualité de l'eau. Lors de débordement ces produits chimiques vont se retrouver dans les milieux humides environnants. Comment le contrôle de l'eau rejetée sera fait. Le promoteur nous dit que le soleil va faire le traitement. Si tel était le cas, toutes les installations de traitement d'eau feraient appel à la technologie solaire.

Merci de prendre en considération nos inquiétudes.

Danny Turcotte

Bonjour Catherine,

Une demande de BAPE pour le projet canneberge.

Merci!

Mélissa

---

**De :** Colette Sylvestre [REDACTED]  
**Envoyé :** 4 mai 2024 12:22  
**À :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** Fwd: Demande information\_projet canneberges

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [REDACTED] [Découvrez pourquoi cela est important](#)

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

Envoyé de mon iPad

Début du message transféré :

**De:** sonia sylvestre [REDACTED]  
**Date:** 4 mai 2024 à 11:39:17 HAE  
**À:** Colette Sylvestre [REDACTED]  
**Objet:** Demande information\_projet canneberges

à envoyer: [ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)

Bonjour M. le ministre

Le projet de canneberges à Sainte-Anne de Sorel par Fruits des Îles (FDI) me semble un projet avec des effets importants. Je vous demande de faire une audience publique pour avoir une idée claire de ce projet.

Voici mes inquiétudes face à ce projet

1-Contaminants rejetés

FDI nous dit que sa culture va fonctionner en circuit fermé. Cependant en période de forte pluie (comme été 2023) ou en période de crue importante (printemps 2017) je me demande comment sera faite la gestion de l'eau. Le circuit fermé risque de devoir rejeter le surplus l'eau. Quels sont les tests qui seront faits avant rejet. Les engrais et les herbicides vont contaminer la

baie de la Vallière et entraîner des effets négatifs. FDI nous dit que le soleil va détruire les herbicides...ce n'est pas rassurant. Je voudrais qu'un chimiste expert m'explique ce phénomène. Que FDI fasse des tests et traite l'eau avant rejet.

## 2- Écoulement de l'eau

Mes terres sont en amont du site de FDI. Déjà au printemps, le drainage est lent. Comment ce projet ne va pas affecter l'égouttement de mes terres et de mon érablière. Vous changez l'égouttement naturel d'un milieu sensible.

## 3-traffic et véhicule d'urgence

Nous habitons directement sur le tronçon de route qui sera affecté par les 200 passages par jour. Comment les véhicules d'urgence pourront se déplacer avec tout le trafic que vont occasionner vos transports. FDI précise qu'il y aura 1 camion au 5 minutes mais il y a des risques importants de bouchon de circulation. Avez pris la peine d'évaluer le nombre réel de passages des camions de sable, des équipements d'excavation, des travailleurs, des livreurs de matériaux autres. FDI n'a pas fait mention de surveillance ou de signaleur . Il ne fait que proposer un stationnement alternatif près de l'école St-Anne.

Donc pour toutes ces raisons je vous demande une audience publique pour entendre, comprendre que ce projet va améliorer notre situation et non détériorer notre milieu de vie.

De :   
À :   
Objet : Demande précision\_projet Canneberge  
Date : 4 mai 2024 11:09:27

---

à envoyer: [ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)

Monsieur le ministre

Suite à la rencontre d'information portant sur le projet de mise en place d'une ferme de canneberges à Sainte-Anne-de-Sorel, je vous demande de faire un examen public de ce projet. Mes inquiétudes face à ce projet sont les suivantes:

- 1- Les nombreux transports de sable vont affecter négativement mon accès aux champs. Vous prévoyez faire des transports en période hivernale, mais si votre projet est décalé dans le temps je serai directement affecté par les 200 camions par jours qui vont circuler sur l'unique route de Ste-Anne. Lors de la séance, vous n'avez pas abordé comment vous allez diminuer l'impact pour les utilisateurs. Avez-vous prévu des arrêts en période de semence ou de récolte ? Des escortes pour accompagner les camions?
- 2- Votre culture se fera sur 30 cm de sable. L'ajout d'engrais (P et N) et de pesticide aura tendance à rester dans l'eau, car le sable qui est drainant ne fera aucune retenue. C'est reconnu que certaines cultures de canneberge ont carrément tué des lacs avec les rejets. Si pour une raison vous devez rejeter de l'eau, vous aurez un impact très négatif. Lors de la séance, aucune mesure de contrôle des eaux n'a été proposée sauf le soleil. Cette réponse me semble peu rassurante pour les milieux humides.
- 3- Vous dites que vous allez prélever de l'eau au fleuve pour irriguer votre culture. Curieusement je crois que comme producteur je n'ai pas cette possibilité. Pouvez-vous, M. le ministre, expliquer cette option. En période de sécheresse j'aimerais pouvoir en faire autant.

Je souhaite avoir la chance d'avoir plus de réponses et de précision  
Merci

Bonjour Catherine,

Une demande de BAPE pour les canneberges.

Merci!

Mélissa

---

**De :** jopats sylvestre [REDACTED]  
**Envoyé :** 6 mai 2024 13:56  
**À :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** Canneberge à ste anne de Sorel Tracy

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [REDACTED]. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

Suite à la rencontre sur le projet de mise en place d'une ferme de canneberge à ste anne de Sorel je vous demande de faire un examen public de ce projet voici mes inquiétudes face a ce projet C'est déjà une zone inondables

#### **Période de construction-circulation**

- Trafic important pendant plusieurs mois à raison d'un camion au 5 minutes de 8 h à 17 h (environ 4 mois de trafic) pour un total estimé 20 000 passages.
- Impact sur l'accès des champs en période de récolte ou de semence pour les agriculteurs du coin surtout si le projet est décalé dans le temps
- Poussières en périodes estivales pour les résidents sur le long du parcours
- Boue si le transport se fait en octobre-novembre-décembre (ce que FDI a mentionné dans sa présentation)
- Interférence avec les véhicules d'urgence (ambulance, pompier)
- Bris de la route qui n'est pas conçue pour ce type de transport intensif
- Bris des solages des maisons près de la route qui vont supporter des vibrations soutenues
- Aucun engagement de FDI pour la réparation de la route ou des bris aux maisons-

#### **Période de construction – travaux et milieu naturel**

- Perte de milieu humide de façon définitive alors qu'au Québec on doit en faire la protection (3,3 hectares de destruction)

Au total 63 hectares de milieux humides et sensiblessent perdus.

- Forêt détruite (6,3 hectares), si cette forêt était en terre publique elle aurait été protégée alors qu'en terre privée on laisse aller.
- Lors de la construction, les eaux d'excavation seront chargées de particules fines qui auront tendance à causer des problématiques dans la baie de la Vallière, FDI n'a pas mentionné que des équipements de traitement seront utilisés pour diminuer l'impact. FDI a prévu aménager des bassins de sédimentation ce qui a peu d'effet sur les particules d'argiles en suspension. On peut se référer à l'impact sur les frayères qu'ont eu les opérations à Baie-du-Febvre avec l'apport de sédiments. L'émission de la semaine verte en a traité de façon très précise.
- Le patron de drainage et d'écoulement naturel perturbé pour toutes les terres en amont du projet. Quel sera l'impact sur les terres agricoles en amont il y a peu d'information à ce sujet
- FDI mentionne que toute la terre arable sera utilisée pour faire les remblais sur le pourtour des champs du projet. Faire la démonstration du volume décapé versus le volume à utiliser et justifier s'il y a des manques de matériel ou des excédents. Comment sera géré cet aspect du projet.
- Comment expliquez-vous qu'un remblai en terre de décapage sera imperméable et stable dans le temps ? Quel est le risque de bris d'un remblai fait avec ce type de matériaux. Est-ce que les remblais doivent faire l'objet d'une qualification sismique ?
- Une simulation visuelle de l'installation serait nécessaire afin d'avoir une idée de l'impact visuel sur les maisons voisines.

### **Opération de la ferme**

- Utilisation d'engrais et d'herbicide est prévu. Le système doit opérer en boucle fermée pour l'eau, mais lors de précipitations exceptionnelles (été 2023) et de crue importante (printemps 2017). Le surplus d'eau sera rejeté sans traitement dans la baie. Ce rejet peut provoquer l'eutrophisation du milieu.
- Est-ce que l'anticipation des précipitations a été basée via le code du bâtiment ? Est-ce que les changements climatiques ont été évalués dans le projet, surtout avec le facteur Ouranos qui prévoit des modifications sur les précipitations.

- Les fermes de canneberges nécessitent un ajout de sable en continu tout au long de leur exploitation. -FDI n'a pas informé du nombre de tonnes qui sera ajouté pendant l'exploitation pour les 100 prochaines années.
- Un énorme bassin va servir à emmagasiner l'eau. Quels sont les risques s'il y a bris ? Si les inondations ont lieu, comment le bassin va résister ? Est-ce qu'il y a des scénarios en cas de rupture du bassin.
- Est-ce que la municipalité va modifier son plan de mesure d'urgence
- Est-ce que la ferme a un système de pompage avec des mesures de niveau et des sécurités en cas de bris (génératrice, surverse, sonde d'alarme)
- S'il y a bris du bassin, comment sera l'impact sur le milieu naturel.
- Quelle sera la profondeur des bassins de récupération et d'accumulation d'eau – aucune protection pour la grande faune ne semble être prévue. Un risque de noyade est possible selon la configuration du dit bassin.
- Il manque de détails sur la méthode et le bilan d'utilisation de l'eau. Les scénarios en période de sécheresse et en période de crue sont vagues.
- La pompe installée au fleuve nécessitera de l'entretien et des actions dans la rive. Peu de détails sont donnés sur les impacts d'une telle installation et de son entretien au cours des 100 prochaines années.